

Note à l'attention des Clubs sportifs engagés candidats à l'appel à projets Jeunesse & Sport de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne en partenariat avec Les entreprises s'engagent

Sommaire

1. Présentation de la FNCE et de son appel à projets annuel
2. Présentation de la Communauté Les entreprises s'engagent et son programme d'inclusion par le sport
3. Les clubs sportifs engagés
4. Le partenariat FNCE et Les entreprises s'engagent pour l'appel à projets 2024 jeunesse et sport et son calendrier
5. Les caisses régionales de la FNCE et leur fonctionnement
6. Zoom sur les 3 actions éligibles dans le cadre de l'appel à projets
7. Le dossier de candidature
8. Le fonctionnement administratif et financier via l'organe Les entreprises s'engagent
9. La communication attenante à l'appel à projets
10. Le reporting attendant à l'appel à projets

1. Présentation de la FNCE et de son appel à projets annuel

La Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE), est l'organe de représentation et de concertation entre les Caisses d'Épargne, notamment chargé de définir, coordonner et promouvoir les actions de responsabilité sociétales. Marquées par un engagement philanthropique ancré dans leur histoire et leurs valeurs, **les Caisses d'Épargne sont en effet l'un des premiers mécènes de France par le soutien qu'elles apportent à des actions d'intérêt général, dont la spécificité réside dans leur ancrage territorial** (22,8M€ en 2022 pour soutenir plus de 1200 projets).

Depuis 2022, la FNCE lance son premier appel à projets annuel via chacune de ses 15 caisses régionales en faveur des jeunes. Pour 2024, l'appel à projets resserre sa cible : les structures éligibles seront les associations, structures d'intérêt général ou clubs sportifs, tous éligibles au mécénat, **qui soutiennent l'inclusion des jeunes par le sport.**

L'appel à projets sera ouvert du 15 avril au 28 juin 2024 et se fait donc en partenariat avec la Communauté " Les entreprises s'engagent", opérateur d'Etat, via le programme "Les Clubs Sportifs Engagés" hébergé chez France Travail.

2. Présentation de la Communauté Les entreprises s'engagent et son programme d'inclusion par le sport

La Communauté Les entreprises s'engagent est l'espace privilégié de coopération entre l'État et les entreprises pour accompagner leur engagement pour une société inclusive et un monde durable, initiée par le Président de la République en 2018. **Elle se décline au plus près des territoires grâce à ses 101 clubs départementaux**, permettant aux entreprises de se réunir, de partager et d'agir ensemble en lien avec l'Etat et la société civile.

Les entreprises s'engagent aujourd'hui, c'est :

- **80 000 entreprises engagées** de toute taille et tout secteur à travers ses **101 clubs départementaux** et un objectif de 150 000 en 2026.
- 400 personnes mobilisées sur tout le territoire au quotidien
- 1000 événements dans les clubs chaque année
- 30 entreprises mécènes

Le programme d'engagement pour le sport et les JOP 2024 Les entreprises s'engagent se décline en trois axes fondamentaux : le soutien des athlètes de haut niveau, la pratique sportive en entreprise et **l'inclusion par le sport : cet axe englobe toutes les actions des Clubs Sportifs Engagés développées plus bas.**

3. Les clubs sportifs engagés

“**Les clubs sportifs engagés**”, est une initiative conjointe du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques dont le déploiement a été confié à France Travail. Une équipe à la direction générale de France Travail est chargée d’organiser la mise en lien sur l’ensemble du territoire national, des clubs sportifs volontaires avec des agences France Travail pour mener conjointement des actions permettant de mobiliser et de recruter des personnes éloignées de l’emploi grâce au sport et permettre ainsi de présenter de nouveaux candidats aux recruteurs.

Dans l’objectif de rassembler 10 000 clubs sportifs engagés d’ici à fin 2024, et de développer leur parcours d’engagement en faveur de l’insertion professionnelle des publics grâce au sport, différentes actions sont proposées aux clubs sportifs qui travailleront main dans la main avec les agences France Travail en charge notamment du suivi des bénéficiaires concernés par ces actions et donc de leur mesure d’impact.

Les trois actions proposées dans le cadre de cet appel à projets sont issues du programme Les clubs sportifs engagés.

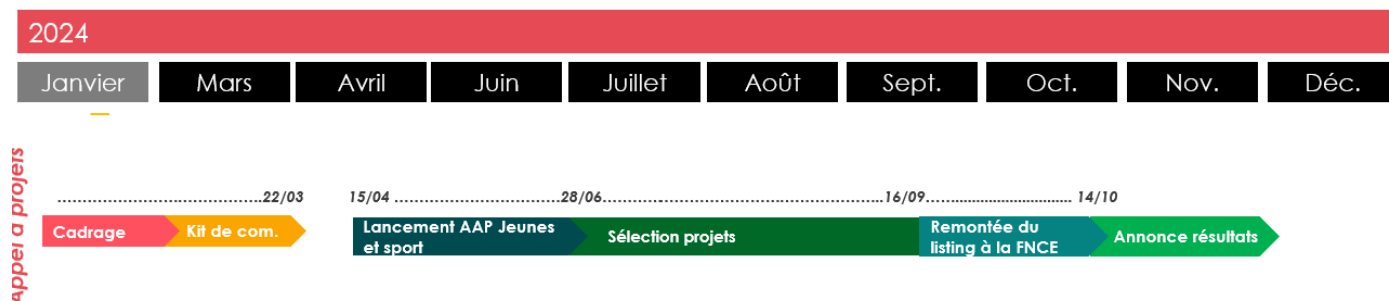
Soutenir une action menée par un club sportif engagé qui travaille en partenariat avec une agence France Travail, c’est l’assurance d’un projet mené à bien et dont l’impact pourra être mesuré.

Ensemble, grâce au sport, accompagnons davantage de jeunes vers l’emploi !

4. Le partenariat FNCE et Les entreprises s’engagent pour l’appel à projets 2024 jeunesse et sport et le calendrier

La Communauté « Les entreprises s’engagent » et la FNCE lancent un appel à projets commun Jeunesse et Sport, à destination des associations et clubs sportifs partout en France.

Le calendrier :



5. Les caisses régionales de la FNCE et leur fonctionnement

Vous trouverez ci-dessous la carte des différentes Caisses d'Épargne (uniquement présentes en France métropolitaine).

Chaque caisse lance son propre appel à projets, avec une plateforme de dépôt de dossier correspondante que nous vous joignons.

Les caisses sont donc souveraines quant aux projets soutenus. Certaines ne privilégient pas Les clubs sportifs engagés mais d'autres au contraire alloueront tout ou partie de leurs fonds aux structures membres de la communauté des Clubs Sportifs Engagés inscrits [ici](#).

Liens vers les 15 plateformes de dépôt de dossier :

→ [Lien global](#)

- [Hauts de France](#)
- [Normandie](#)
- [Ile de France](#) → ne privilégiera pas les Clubs sportifs engagés et le partenariat avec Les entreprises s'engagent. Pour cette caisse, déposer un dossier classique, sans faire mention de l'appel à projets Jeunesse et Sport.
- [Grand Est Europe](#)
- [Bretagne Pays de Loire](#)
- [Loire Centre](#)
- [Bourgogne Franche Comté](#)
- [Auvergne et Limousin](#)
- [Rhône Alpes](#)
- [Aquitaine Poitou Charentes](#) → allouera 100% de ses fonds aux projets qui seront soumis par les Clubs Sportifs Engagés
- [Midi Pyrénées](#)
- [Languedoc Roussillon](#)

- [Provence Alpes Corse](#) → ne privilégiera pas les Clubs sportifs engagés et le partenariat avec Les entreprises s'engagent. Pour cette caisse, déposer un dossier classique, sans faire mention de l'appel à projets Jeunesse et Sport.
- [Côte d'Azur](#)
- [Loire Drôme Ardèche](#) → appel à projets hors scope Jeunesse et Sport mais sur la thématique de l'eau



6. Zoom sur les 3 actions éligibles dans le cadre de l'appel à projets

Des actions « d'aller-vers » de proximité en pied d'immeubles auprès des publics jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et/ou éloignés de l'emploi grâce au sport en partenariat avec France Travail

L'objectif ici est d'aller toucher les jeunes les plus éloignés de l'emploi qui ne sont pas identifiés par les opérateurs de l'emploi classiques, en proposant une pratique sportive, aux pieds d'immeubles. L'activité proposée par les éducateurs sportifs du club leur permet d'entretenir un lien avec ces jeunes et de gagner leur confiance afin de pouvoir connaître leurs besoins et les orienter vers les acteurs de l'insertion et de l'emploi, tel que l'agence France Travail la plus proche ou ses partenaires (missions locales, etc..)

Forum et événements dédiés à la découverte des métiers organisés directement au sein et par les clubs sportifs en partenariat avec France Travail

L'objectif ici est de créer la rencontre entre les entreprises et les jeunes directement au sein des clubs sportifs, lieu de sociabilisation pour les jeunes, avec le partenaire France Travail local. **Il s'agit donc d'une action inter-entreprise à laquelle les Caisses d'Épargne et leurs collaborateurs pourront participer et pourront également mobiliser des entreprises clientes si elles le souhaitent, afin de renforcer leur engagement RSE auprès de leurs clients.** Les clubs départementaux Les entreprises s'engagent pourront également mobiliser leurs entreprises membres pour participer à ces forums métiers et ainsi présenter le maximum de métiers aux jeunes, en adéquation avec les réalités du marché du travail du territoire.

Des actions de recrutement inclusif par le sport Du stade vers l'emploi opérées en partenariat avec France Travail.

Sur un format d'une journée, l'objectif est de créer la rencontre entre demandeurs d'emploi et recruteurs à travers une pratique sportive. Une première partie de l'action est la pratique sportive entre demandeurs d'emploi et recruteurs, de manière anonymisée, afin de créer un lien informel et pour les recruteurs, se rendre compte des soft skills des demandeurs d'emploi en dehors d'un cadre classique d'entretien. Une fois la pratique sportive terminée, un déjeuner convivial a lieu, puis la levée d'anonymat et enfin une session de jobdating.

Il s'agit ici **d'une action inter-entreprise à laquelle les Caisses d'Épargne sur les territoires et leurs collaborateurs pourront participer et pourront mobiliser leurs entreprises clientes si elles le souhaitent, afin de renforcer leur engagement RSE auprès de leurs clients.** Les clubs départementaux Les entreprises s'engagent pourront également mobiliser leurs entreprises membres pour y participer.

7. Le dossier de candidature

Vous munir :

- des statuts de votre structure
- de la liste des membres du CA ou équivalent
- du compte de résultat et du bilan si existants
- du budget de l'exercice en cours
- du budget lié au projet
- du devis lié au projet

Les spécificités de l'appel à projets :

- L'analyse des dossiers sera entièrement confiée aux caisses régionales
- **Un club peut déposer un seul dossier par caisse** : au sein de ce dossier, il peut présenter plusieurs actions à financer (ex : 3 opérations Du stade vers l'emploi, 2 forums des métiers, 1 opération en pied d'immeuble d'aller vers)
- **L'appel à projets a pour cible les 12-25 ans en majorité** mais n'exclut pas les autres tranches d'âge
- Un club qui ne serait pas client de la Caisse d'Épargne de son territoire peut candidater
- Les actions pour lesquelles le club souhaite obtenir un financement **pourront se dérouler entre le 14/10/2024 et l'été 2025**

a. Cas d'un club sportif déjà Club Sportif Engagé

Le club devra cocher dans l'appel à projets la case :

“Je suis un Club Sportif Engagé”

La réponse sera remontée par la FNCE ce qui permettra aux équipes nationales d'assurer le suivi des réponses aux appels à projet avec les clubs déjà signataires.

b. Cas d'un club sportif non encore Club Sportif Engagé

Le club devra cocher dans l'appel à projets la case :

“Je ne suis pas Club Sportif Engagé”

Et ensuite indiquer Oui ou Non à la question :

“Souhaitez-vous entrer dans la dynamique des Clubs Sportifs Engagés ?”

> Si oui, le club pourra remplir le formulaire pour devenir un Club sportif engagé ici :
<https://lesclubs-sportifs-engages.francetravail.fr/sengager/>

8. Le fonctionnement administratif et financier via l'organe Les entreprises s'engagent

Les entreprises s'engagent est une structure d'intérêt général habilitée à recevoir du mécénat. Toutes les subventions fléchées des caisses régionales vers un club sportif de la démarche des Clubs sportifs engagés transiteront par le Groupement d'Intérêt Public Les entreprises s'engagent, qui immédiatement après réception reverse le montant au club sportif. Les entreprises s'engagent se charge donc de l'émission des reçus fiscaux correspondants.

→ **Les entreprises s'engagent demandera aux clubs sportifs sélectionnés par les Caisses d'Épargne leur RIB en octobre 2024.**

Point d'attention : certaines caisses régionales ne versent la subvention que sur présentation des factures une fois le projet terminé. Il est donc primordial de vous renseigner auprès de votre caisse et de conserver les dépenses associées pour prévoir un versement effectif de la subvention.

9. La communication attenante à l'appel à projets

Au niveau local, la déclinaison de l'annonce du partenariat sera assurée par les Caisses d'Épargne régionales et les clubs sportifs. Un kit de communication sera fourni aux Clubs sportifs engagés soutenus pour communiquer localement, et notamment sur leurs site et réseaux sociaux, sur le soutien des caisses régionales :

- projet de communiqué de presse commun à adapter avec la caisse régionale
- proposition d'événement de signature de la convention entre le club sportif engagé, la Caisse d'Épargne régionale et la Communauté « Les entreprises s'engagent »

Le logo de chaque Caisse d'Épargne, du club sportif ainsi que celui de la Communauté « Les entreprises s'engagent » seront apposés :

- sur les supports de communication relatifs à l'appel à projet régional
- sur des supports lors des actions mises en œuvre par « les clubs sportifs engagés » soutenues par les Caisses d'Épargne.

Les Caisses d'Épargne pourront se mobiliser auprès des clubs sportifs pour participer aux actions et y prendre la parole en tant que mécène du projet. Des actions complémentaires spécifiques pour les Caisses d'Épargne pourront être organisées avec les clubs sportifs.

10. Le reporting attendant à l'appel à projets

Les clubs soutenus devront donc fournir les indicateurs suivants après réalisation des actions :

- nombre de forums des métiers
- nombre d'opération Du stade vers l'emploi
- nombre d'actions d'aller vers
- nombre d'actions supplémentaires organisées volontairement par les clubs sportifs
- nombre de bénéficiaires de chaque action
- témoignages de clubs sportifs et de bénéficiaires

Pour tous ces indicateurs, identification de la participation des Caisses d'Épargne dans le processus.